

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 12 Décembre 2019 à 18h15

L'an deux mille dix neuf et le vingt six septembre à dix huit heures quinze, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes «Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du 2<sup>ème</sup> étage du Château de Blou, à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	27	Date de convocation :	03 Décembre 2019
Membres en exercice :	27	Date d'affichage :	05 Décembre 2019
Membres présents :	16	Secrétaire de séance :	Thomas ALBALADEJO
Membres absents (y compris les procurations) :	11		
Nombre de procurations :	7		
Membres qui ont pris part aux votes : (y compris les procurations)	23		

Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents	Délégués Titulaires	Présents
Commune de BARNAS		Commune de LALEVADE D'ARDECHE		Commune MONTPEZAT SOUS BAUZON		Commune de ST CIRGUES DE PRADES	
LAURENT Joël	Procuration C. D'IMPERIO	BOUDART Sébastien	X	CHAMBON Daniel	Procuration à C. PAJOT HELLEBOID	PALLOT Thierry	X
Commune de BURZET		FARGIER Karine	Excusée	PAJOT HELLEBOID Ch.	X	Commune de ST PIERRE DE COLOMBIER	
TEYSSIER Geneviève	Procuration G. FARGIER	ORIVES Eric	Procuration S. BOUDART	Commune de PEREYRES		FARGIER Gérard	X
Commune de CHIROLS		Commune de LA SOUCHE		MEJEAN Hervé	Excusé	Commune de THUEYTS	
TEYSSIER Raoul	X	ALBALADEJO Thomas	X	Commune PONT DE LABEAUME		CHAPUIS Pierre	X
Commune de FABRAS		Commune MAYRES		BOULONI Christian	Excusé	DESVIDEAUX Christiane	Excusée
Cédric D'IMPERIO	X	PONTIER Roland	X	VEYRENC Yves	X	TESTON Daniel	Procuration à P. CHAPUIS
Commune de JAUJAC		Commune de MEYRAS		Commune de PRADES			
GORRIS Bruno	X	ROBERT Karine	Procuration à E. LHOPITEAU	DALVERNY Jérôme	X		
LEYNAUD Aurélie	Procuration R. SOULELIAC	LHOPITEAU Eric	X	HENNACHE M. Hélène	X		
SOULELIAC René	X			VALETTE Alain	X		

*Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD*

### 1. Résultats de la consultation pour les travaux vestiaires Lalevade d'Ardèche :

Le Président indique qu'une consultation a été réalisée du 19.09.2019 au 14.10.2019 afin d'attribuer les marchés de travaux pour les 11 lots prévus. Suite à l'ouverture des offres, il s'avère que 2 lots sont infructueux (aucune offre reçue) et que pour les 9 autres lots, le total des offres dépasse le budget qui avait été estimé sur la base d'une étude de programmation. Les financements ont été obtenus sur la base de l'estimation de l'étude de programmation. Par conséquent, le Président propose de revoir la définition du besoin et de solliciter si possible des financements complémentaires. Il précise qu'il va abandonner cette procédure en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général pour 9 lots et pour infructuosité pour 2 lots.

**Le Conseil communautaire approuve la proposition du Président.**

### 2. Projet photovoltaïque 2<sup>ème</sup> tranche : demandes de subventions, autorisation de travaux et d'urbanisme :

Le Président rappelle qu'une première tranche de quatre installations photovoltaïques sur des bâtiments communautaires vient d'être terminée (puissance totale de 374 KWc). La production d'énergie renouvelable devrait être de 430 MWh (équivalent des besoins en électricité de près de 150 logements – hors chauffage et eau chaude) et permettra d'éviter chaque année le rejet de 38 tonnes de CO2 dans l'atmosphère. Ce projet avait été soutenu financièrement par la Région et l'Etat et un partenariat avec les communes avait été initié afin de leurs permettre de bénéficier d'un taux d'aide important dans le cadre de l'Appel à Projets Régional visant à équiper leurs toitures d'installations de productions photovoltaïques.

Le Président propose un deuxième projet d'investissement en faveur des énergies renouvelables avec la mise en œuvre de quatre nouvelles installations de production photovoltaïques sur les toitures communautaires :

- des services techniques (ancienne usine Satex » à Prades) (2<sup>ème</sup> installation),
- du gymnase de Montpezat-Sous-Bauzon (2<sup>ème</sup> installation),
- des vestiaires du foot de Thueyts,
- des futurs vestiaires du foot de Lalevade d'Ardèche.

Comme pour la 1<sup>ère</sup> tranche d'installations, une pré étude a été réalisée par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) dans le cadre de notre adhésion à la compétence facultative « maîtrise de la demande en énergie et conseils en énergie partagés ». Cette 2<sup>ème</sup> tranche d'une puissance photovoltaïque totale à installer de 174 KWc pourrait produire annuellement jusqu'à 198 MWh (équivalent des besoins en électricité de près de 80 logements – hors chauffage et eau chaude) et permettrait d'éviter le rejet de 17 tonnes supplémentaires de CO2 dans l'atmosphère.

Le coût total estimé de cette opération s'élèverait à 263 197 euros HT, comprenant en plus de l'installation, des frais de raccordement au réseau ENEDIS, de monitoring, et de panneaux d'affichage pédagogiques. Cette 2<sup>ème</sup> tranche pourrait s'accompagner d'un nouveau partenariat avec les communes du territoire ainsi qu'avec les EHPAD notamment pour de l'autoconsommation afin de leur permettre de bénéficier d'un financement Régional intéressant.

**Le conseil communautaire approuve ce nouveau projet.**

### **3. Locaux professionnels Prades : Autorisation de travaux et d'urbanisme :**

Le Président rappelle que des locaux techniques sont disponibles dans l'ancienne usine satex à Prades.

Ces locaux sont proposés à la location pour stockage ou locaux professionnels d'activité. L'entreprise ID Solaire est intéressée pour louer une surface de 400 m<sup>2</sup> de locaux + 123 m<sup>2</sup> de bureaux afin d'installer son activité très prochainement. Afin de rendre ces locaux parfaitement opérationnels, il convient de faire des travaux de cloisonnement, aménagement de bureaux, électricité, plomberie, de créer une ouverture en façade ouest du bâtiment afin d'accéder à la partie qui sera mise en location, indépendante des locaux techniques de la CDC et autres locaux disponibles à ce jour. Une ligne budgétaire avait été votée sur le budget 2019, par conséquent les travaux peuvent être engagés. Le Président propose de déposer une déclaration préalable en mairie de Prades pour modification de la façade (création d'ouvertures).

**Le Conseil communautaire approuve la proposition du Président.**

### **4. Locaux professionnels Prades : fixation loyer et signature bail commercial :**

Afin de formaliser cette location de locaux à l'entreprise ID Solaire, par bail commercial, le Président propose de fixer le loyer des locaux professionnels à louer dans l'ancienne usine satex à Prades, pour :

- 400 m<sup>2</sup> de locaux techniques : 12 000 € H.T. / an (30 € / an / m<sup>2</sup>)
- 4 bureaux et un sanitaire : 4 000 € HT/ an

**Le Conseil communautaire approuve la proposition du Président.**

### **5. Avenant N° 01 au Contrat Ambition Région :**

Le contrat ambition région signé en 2017 avec la région Auvergne-Rhône-Alpes, prévoit qu'en fonction de l'évolution du territoire et de ses besoins, ainsi que l'état d'avancement des projets inscrits au contrat, un avenant au contrat pourra être conclu d'un commun accord entre la région et la CDC : il permettra si besoin de faire évoluer le programme d'opérations. Les évolutions à acter dans cet avenant sont les suivantes :

- commune de Saint-Pierre-de-Colombier et l'aménagement du « Quartier du Pont » : la totalité de cette enveloppe n'ayant pas été utilisée, la CDC a demandé à la Région la possibilité de réaffecter ce reliquat sur le projet des vestiaires de Lalevade d'Ardèche, pour un montant de 2 277 €.

- commune de Saint-Cirgues-de-Prades : il est proposé de faire évoluer le nom de l'opération « restructuration d'un bâtiment, création d'un jardin public et de circulation douces dans le village » en « restructuration de trois logements dans un bâtiment existant » afin de prendre en compte l'évolution de cette opération.

**Le Conseil communautaire approuve la proposition du Président.**

### **6. Urbanisme : approbation modification simplifiée du PLU de Thueyts :**

Le Président rappelle que la communauté de communes a pris la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » par arrêté préfectoral du 03.12.2015 et que le PLUi a été prescrit par délibération du conseil communautaire le 15.12.2015. Il est également rappelé que le PLU de la commune de Thueyts a été approuvé par délibération le 09.03.2006.

Afin de permettre la réalisation d'un nouvel EHPAD sur la commune de Thueyts, la procédure de modification simplifiée n°1 du PLU de Thueyts a été prescrite par délibération du conseil communautaire le 13.02.2019. Cette modification concerne la création d'un secteur UBb sur le quartier de la Condamine, permettant la construction de bâtiments d'une hauteur maximale de 10 mètres (limitée à 7 mètres sur le reste de la zone UB). Le projet a été notifié le 25.03.2019 au Préfet et aux personnes publiques associées. La mise à disposition du dossier a été organisée conformément aux modalités définies dans la délibération du conseil communautaire du 13.02.2019. Le dossier de projet de modification simplifiée n°1, l'exposé des motifs et les avis émis par les Personnes publiques associées ont été mis à disposition du public durant un mois, du 29.04.2019 au 29.05.2019 inclus, au siège de la communauté de communes. Ce dossier était assorti d'un registre permettant au public de consigner les observations. Le projet de modification simplifiée a fait l'objet de deux avis :

1. Le parc naturel régional des Monts d'Ardèche (courrier du 4 avril 2019) a émis un avis favorable. Il est attendu une attention particulière portée à l'intégration paysagère et architecturale du futur bâtiment.

2. La chambre d'agriculture (courrier du 19 avril 2019) a émis un avis favorable. Des précisions auraient été souhaitées sur l'avenir du site actuel de l'EHPAD et sur la perte de surface de prairies pâturées par des chevaux.

Aucune observation n'a été inscrite dans le registre de concertation mis à disposition du public.

Le dossier soumis à approbation est identique au dossier mis à disposition du public à l'exception d'une précision dans le règlement du secteur UBb : en effet, pour permettre plus de souplesse aux propositions architecturales pour la réalisation de l'EHPAD et son insertion paysagère, il est précisé dans le règlement, sans qu'il n'y ait d'incidence sur les motifs de la modification simplifiée du PLU, que la hauteur des bâtiments est mesurée à l'égout du toit ou à l'acrotère.

**Le Conseil communautaire approuve la modification simplifiée N° 1 du PLU de Thueyts.**

### **7. Consultation pour acquisition d'un nouveau camion de collecte des ordures ménagères :**

Le Président expose qu'il convient de programmer l'achat d'un nouveau camion de collecte des ordures ménagères de 16 tonnes avec une benne de 12 m<sup>3</sup> afin de remplacer deux véhicules usagés qui seront repris : un camion Mercedes de 2001 et 234 809 km et un camion Renault de 2009 de 198 410 Km. L'optimisation des tournées sur laquelle la CDC travaille depuis plusieurs années permet de remplacer 2 véhicules par un seul. Au vu des délais de livraison pour un véhicule neuf, il propose de lancer une consultation avant le vote du BP 2020.

**Le Conseil communautaire approuve la proposition du Président.**

#### **8. Service jeunesse : demande de subvention LEADER « nuit du sport » :**

Dans le cadre de la recherche de soutien pour l'évènement « nuit du sport 2020 », le Président propose de déposer un dossier auprès du PNR des Monts d'Ardèche, porteur de l'appel à projet LEADER (programme européen visant à soutenir les projets en zone rurale). Cet évènement se tiendra le samedi 28 Mars 2020 sur trois sites sportifs de la CDC : le gymnase de Montpezat, la piscine de Pont de Labeaume, le stade de foot de Lalevade. Le montant global est de l'ordre de 32 500 € (frais de personnel, frais relatifs aux équipements, intervenants extérieurs...). On peut prétendre à un financement de la CAF de l'ordre de 3 000 €, du leader de 26 000 €, ce qui porte l'autofinancement de la CDC à 3 500 €.

**Le Conseil communautaire approuve la proposition du Président.**

#### **9. Adhésion à la convention CDG07 risque prévoyance (contrat MNT garantie maintien de salaire) :**

Pour rappel, le décret 211-1474 permet aux employeurs territoriaux de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. En 2014, la CDC, après consultation réalisée par le centre de gestion 07, a signé une convention de participation avec la MNT permettant à la collectivité de verser une somme forfaitaire aux agents affiliés à cette caisse. La convention arrivant à échéance, le centre de gestion a lancé une nouvelle consultation et propose d'adhérer à partir de 2020 à l'offre « prévoyance garantie maintien de salaire » issue de cette consultation, pour permettre aux agents volontaires d'adhérer à cette garantie. Le Président propose d'adhérer à cette nouvelle convention, et de porter la participation financière mensuelle de la CDC de 18 à 20 euros par agents.

**Le Conseil communautaire approuve la proposition du Président.**

#### **10. Indemnités de conseil à la trésorière :**

La trésorière de Thueyts a transmis le décompte de ses indemnités de conseil 2019, au prorata depuis son arrivée à son poste. Le Président propose d'attribuer ces indemnités d'un montant de 869.86 € brut, soit 786.97 € net pour 270 jours.

**Le Conseil communautaire approuve la proposition du Président.**

#### **11. Finances : autorisation dépenses 2020 (25% sur investissement) :**

Jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

**Le Conseil communautaire autorise le Président.**

#### **12. Discussion et position sur le (projet) DOO du SCoT :**

Le projet de Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO), partie réglementaire du SCoT Ardèche Méridionale, a été transmis aux EPCI membres le 23 septembre 2019. Une réunion de la commission PLUi a été consacrée à l'analyse partielle du document le 15 octobre dernier. Une nouvelle version du projet de DOO, comprenant notamment les cartes annexes, nous a été communiquée le 22.10.2019. Un courrier a été transmis aux co-présidents du SCoT le 12.11.2019 afin de transmettre les observations de notre CdC sur ce projet pour prise en compte dans le cadre des différentes réunions de travail pour l'élaboration du SCoT qui ont lieu cet automne (voir note en pièce jointe). Concernant le calendrier d'élaboration du SCoT, une conférence des maires devrait avoir lieu courant janvier sur le projet du SCoT avant arrêt. Il est prévu un arrêt du projet lors d'un comité syndical avant les prochaines échéances électorales. Ce document fera ensuite l'objet d'une consultation auprès des Personnes publiques associées, des Personnes publiques associées à leur demande et des collectivités membres du SCoT (délai de trois mois pour formuler leur avis), puis d'une enquête publique courant 2020. Une approbation du document pourrait être envisagée au cours du second semestre 2020.

**Le Conseil communautaire prend acte de cette discussion et des observations de la CDC.**

*Le président propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour, ce qui est accepté à l'unanimité.*

#### **13. Subvention exceptionnelle en faveur de la commune du Teil à l'occasion du séisme :**

Le Président rappelle que le 11.11.2019, un séisme d'une magnitude de 5.4 sur l'échelle de Richter a frappé la veille de Le Teil en Ardèche. La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socio culturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le Maire du Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France. La communauté de communes souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité. C'est pourquoi le Président propose au conseil communautaire d'allouer une subvention exceptionnelle au Teil de 5 000 €.

**Le Conseil communautaire approuve la proposition du Président.**

#### **14. Divers :**

- 6<sup>ème</sup> demande de soutien économique validée en bureau du 12.12.2019 : 18 134 € attribués en 2019.
- Le spectacle de Noël a eu lieu le samedi 7.12 à Fabras et a remporté un franc succès avec 3 spectacles complets rassemblant plus de 300 enfants....
- La balade an que ven aura lieu le samedi 28.12 à Thueyts avec pot d'accueil et petite randonnée.
- Agendas 2020 distribués fin décembre 2019.
- Bulletin N° 3 distribué janvier 2020.
- **Vœux de la CDC : samedi 25.01.2020 à 11h à Prades. Le Président fait appel aux élus pour l'organisation de cette réception.**

*Séance levée à 19h50.*

*L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.*